



Edition provisoire

Mardi 23 janvier 2024, après-midi

Compte rendu officiel des débats

Questions : Son Excellence M. Jakov MILATOVIĆ, Président du Monténégro

Mme Marietta KARAMANLI (France, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, nous vous félicitons de votre venue devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et ce comme nouveau chef de l'État du Monténégro. Nous espérons vivement que les valeurs qui animent l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe seront les vôtres tout au long de votre mandat. De nombreux citoyens monténégrins et européens espèrent un apaisement politique dans la région et l'avènement des forces politiques attachées à une Europe forte, efficace et solidaire.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne a débuté il y a 13 ans. Votre pays reste confronté à des défis comme la réalisation d'un système juridictionnel fonctionnel, la lutte contre la corruption et un développement économique durable. Se pose aussi la question des relations du Monténégro avec ses voisins des Balkans. Des prises de position très nationalistes ou parfois prorusses ou refusant l'indépendance du Kosovo des partis politiques composant la majorité actuelle du Parlement monténégrin peuvent susciter des interrogations.

Nous voudrions donc connaître la façon dont vous envisagez l'évolution des communautés de langues et de religions différentes au sein de votre pays et nous souhaiterions savoir comment le Monténégro entend répondre à ces différents enjeux, que ce soit les conditions posées pour entrer dans l'Union européenne à la construction de relations stables entre États de la région.

Nous vous remercions vraiment de votre réponse.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.